

7.5



M7.50

NATIONAL Monotype 7.50m

Du 14 au 17 Juillet 2016

Organisée par la Société Nautique de La Trinité sur Mer

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers.
- 1.3. les règlements fédéraux,
- 1.4. la partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV,
- 1.5. Les règles de classe.
- 1.6. Le propriétaire ou le skipper est responsable de la conformité de son bateau vis-à-vis des règles d'armement et de sécurité prescrites par les lois, décrets et règlements de l'Administration de pavillon national du bateau.

2 PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile.

Les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. L'épreuve est ouverte aux Monotypes 7.50m en règle avec leur autorité nationale. Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière à moins de 6 milles d'un abri.
- 3.2. Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.
- 3.3. Licence 2015 validées pour les concurrents français cachets médical, plus autorisation parentale pour les mineurs.
Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF et d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

4 DROIT A PAYER

a) *Les frais de participation sont les suivants :*

- frais d'inscription : **190 €**
- Frais de mise à l'eau (effectuée par des personnes habilitées par la SNT) : 25,00 €
- Frais de mise à terre (effectuée par des personnes habilitées par la SNT) : 25,00 €
- Pack de Mise à l'eau + Matage + Mise à terre + Démâtage : 60 € (les matages et démâtages doivent être effectués par les services du port, sur rendez-vous à la capitainerie 02 97 55 71 49 ou trinite-sur-mer@compagniedesportsdumorbihan.fr)
- Pas de manutention le Dimanche 10 juillet

b) Le Bulletin d'inscription est à renvoyer le plus rapidement possible avec le règlement à la **Société Nautique de La Trinité - Môle Eric TABARLY - 56470 La Trinité / Mer**

c) Sur place, lors de la confirmation des inscriptions, les renseignements et documents suivants devront être communiqués :

- Liste d'équipage (avec licences et visas médicaux)
- Assurance du bateau

5 PROGRAMME

Mercredi 13 juillet 2016 :

- 14h00 à 18h00 : mise à l'eau des bateaux.

Jeudi 14 juillet 2016 :

- 09h00 à 12h00 : Accueil des équipages à la SNT : Confirmation des inscriptions - Vérification des licences FFV avec visa médical - Remise des Instructions et flammes de Course - mise à l'eau des bateaux.

- 12h00 : Briefing à la SNT

- 14h00 : Mise à disposition pour une ou plusieurs courses à suivre

- 18h30 : Cocktail d'accueil à la SNT

Vendredi 15 juillet 2016 :

- à partir de 14h00 : Mise à disposition pour une ou plusieurs courses à suivre

Samedi 16 juillet 2016 :

- à partir de 14h00 : Mise à disposition pour une ou plusieurs courses à suivre

- Plus de signal d'avertissement après 17h00

- 20h00 : Dîner et Remise des Prix

Dimanche 17 juillet :

Mise à terre jusqu'à 12h00

6 INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront distribuées à chaque skipper une fois toutes les formalités d'inscription complétées.

7 LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont des parcours construits ou côtiers, avec possibilité de modification de la ligne d'arrivée "retour au port" par l'envoi du pavillon "Golf".

8 SYSTEME DE PENALITE

Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 *Une infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 et aux RCV 28 et 31 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.*

9 CLASSEMENT

- Le classement général sera effectué en retirant le plus mauvais score si 4 courses ou plus sont courues et validées.
- L'épreuve sera validée si au moins trois courses sont courues et validées.

10 ACCUEIL DES BATEAUX

Les concurrents pourront bénéficier de places de port gratuites du **14 juillet au 17 juillet 2016 + 1 nuit avant et 1 nuit après ou 2 nuits avant ou après la manifestation**. Pour une réservation avant ou après ces dates, contacter directement le Port de Plaisance : 02 97 55 71 49 ou trinite-sur-mer@compagniedesportsdumorbihan.fr

11 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12 COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

13 PRIX

Des prix seront distribués au vainqueur de chaque classement.

14 DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

15 ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

16 CONTACTS UTILES

Secrétariat SNT : 02 97 55 73 48
Office du Tourisme : 02 97 55 72 21
Port de plaisance : 02 97 55 71 49

accueil@snt-voile.org

tourisme@ot-trinite-sur-mer.fr

trinite-sur-mer@compagniedesportsdumorbihan.fr